



Mission 2

Emploi, formation et orientation professionnelles

RÉGION BRETAGNE – BUDGET PRIMITIF 2023

Session de février 2023

\\ Synthèse de la mission

Dans un contexte de grandes incertitudes, les indicateurs socio-économiques sont contrastés. La demande d'emploi, de catégorie A, diminue de plus de 10% sur une année, mais elle augmente de 2,3% sur le troisième trimestre 2022. Les besoins en recrutement perdurent dans de nombreux secteurs, mais les surcoûts de l'énergie et la raréfaction des matériaux fragilisent l'activité économique. Le choc inflationniste a aussi des répercussions très concrètes sur la vie quotidienne de nos concitoyens et la forte augmentation des coûts de déplacement a par exemple un impact direct sur le maintien en formation, pouvant conduire au report ou à la fragilisation des projets de reconversion des personnes en recherche d'emploi.

Dans ce contexte, il est plus encore nécessaire de fixer le cap, et de partager avec l'ensemble des partenaires de l'orientation et de l'emploi formation une ambition régionale, ouvrant des perspectives. Elles s'inscrivent naturellement dans les enjeux des transitions écologique et climatique, elles doivent aussi répondre au défi de la révolution numérique, elles doivent prendre en compte l'attente sociale de nos concitoyens et les profondes évolutions sociétales auxquelles nous sommes confrontés.

Ces enjeux sont au cœur des travaux d'élaboration de la future Stratégie régionale des transitions économiques et sociales (SRTES) et sa déclinaison autour du Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP) en cours de préparation. Ils mobilisent l'ensemble de nos partenaires dans le cadre de la concertation qui leur est proposée.

D'un point de vue financier, 2023 sera la dernière année de la contractualisation avec l'Etat dans le cadre du Pacte régional d'investissement dans les compétences. La Région s'y est fortement investie au côté de l'Etat en Bretagne. Plusieurs éléments d'évaluation sont en cours de finalisation qu'il conviendra d'analyser afin de préparer « l'après-Pacte » sur lequel de profondes incertitudes demeurent.

→ La prospective emploi-compétences

Dans un contexte d'accélération du dérèglement climatique, de raréfaction des ressources et de réaffirmation des enjeux de souveraineté, l'accompagnement des transitions est plus que jamais un gage de compétitivité pour les entreprises et l'économie de la Bretagne. La Région accompagne les acteurs du territoire dans cette transition, plus particulièrement à travers le développement des compétences des bretons et des bretonnes. Inscrite au cœur du Pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC) prolongé en 2023, le déploiement d'une approche centrée sur les compétences, engagé en 2022, sera conforté au cours de l'année à venir.

Cette démarche consiste à faire évoluer nos politiques publiques en matière d'orientation, de formation et de développement de l'emploi. Ainsi en complément des diplômes, l'attention est portée aux compétences. Il s'agira notamment en 2023 d'expérimenter l'outil d'analyse du besoin en compétences sur le secteur de l'industrie afin de disposer des moyens d'adapter l'offre de formation, d'informer sur les compétences recherchées et de mettre en place des réponses coordonnées, en lien avec les branches professionnelles.

L'anticipation des besoins en emplois et en compétences pour préparer aux métiers de demain et pour accompagner la nécessaire montée en compétences des actifs et des organisations, se traite plus globalement au sein des contrats d'objectifs « emploi-compétences-formation-orientation ».

En 2023, le secteur du numérique et le secteur du transport viendront compléter le périmètre déjà couvert avec 8 contrats d'objectifs déjà opérationnels : pêche et aquaculture, bâtiment, agriculture, travaux publics, métallurgie, alimentaire, carrières et matériaux et aide à domicile.

\\ SOMMAIRE

Synthèse de la mission

Répartition des crédits par chapitre

PR0201

PR0202

PR0203

PR0204

PR0205

PR0206

PR0207

Répartition des AP et AE par actions

→ L'information et l'aide à l'orientation pour tous les publics

Dans un contexte de mutations accélérées de l'emploi, l'accès à l'information est un défi constant. Permettre à tous les publics d'accéder à une information fiable et de qualité pour découvrir des métiers ou se renseigner sur les parcours de formation, est un engagement de la Région et un enjeu majeur d'équité sociale.

Le réseau Idéo, avec sa plateforme animée par la Région et ses 500 points d'accueil en Bretagne, répond à cet enjeu en apportant une offre d'information accessible et de proximité.

Pour amplifier son intervention, notamment en tenant compte des aspirations des familles, de nouvelles initiatives seront engagées en 2023. Le déploiement des espaces Idéo éphémères visant à apporter une information individualisée au plus près des publics sera notamment complété avec de nouveaux formats d'intervention pour fournir une information de proximité aux publics scolaires

La plateforme numérique « ideo.bretagne.bzh », poursuivra son développement par la refonte de sa rubrique métier, l'intégration de nouveaux contenus multimédia et de nouveaux services personnalisés pour renforcer l'appropriation de ce service public d'information par les usagers. Le nouveau service numérique d'accès aux stages d'observation sera consolidé et complété par des expérimentations avec les acteurs territoriaux (partenaires éducatifs, associatifs et les EPCI) pour travailler sur l'ensemble des enjeux du stage : qualité du contenu, relation entreprises et établissements d'enseignement, diversité des modalités d'observation.

→ La formation et l'accompagnement des personnes en recherche d'emploi

Le Pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC), signé en décembre 2018 avec l'Etat, fera l'objet d'une dernière convention financière en 2023, qui sera dotée d'une enveloppe de 54 millions d'euros en contrepartie de l'investissement de la Région.

L'effort de la Région en 2023 portera notamment sur le renouvellement des formations qualifiantes de la gamme QUALIF Emploi avec pour objectifs principaux de répondre :

- Aux besoins en compétences des entreprises et aux besoins en reconversion des personnes,
- Aux enjeux des transitions, environnementale et numérique, à travers l'acquisition de compétences complémentaires ou nouvelles,
- Aux besoins d'individualisation des parcours de formation intégrant plus massivement des blocs de compétences,
- Aux attentes des publics de pouvoir se former différemment : à distance, dans des tiers-lieux...

L'accompagnement des personnes les plus éloignées de l'emploi restera une priorité régionale en proposant des parcours de formation répondant à leurs besoins en compétences socles tout en travaillant leur projet professionnel. Les nouvelles prestations de formation de la gamme PREPA, déployées sur l'ensemble de la Bretagne à compter de janvier 2023, permettront cette mise en relation de proximité entre les publics et les besoins en compétences des secteurs économiques. Plusieurs expériences menées en 2022, dans des secteurs comme l'aide à domicile, démontrent l'efficacité des parcours de formation construits localement avec les partenaires en charge de l'accompagnement des publics, les organismes de formation et les entreprises.

L'accompagnement des usagers sera poursuivi en 2023 grâce aux aides individuelles proposées aux personnes en recherche d'emploi ou inscrites en formation (aides individuelles à la formation, aides financières pendant la formation, aides facilitant la mobilité des publics). Il conviendra de les adapter, le cas échéant, au regard des situations des personnes à l'entrée en formation. L'insertion professionnelle des jeunes demeure également une priorité de la Région grâce au partenariat de proximité avec les Missions locales.

En réponse aux enjeux de transition environnementale, la Région lancera en 2023, une démarche d'accompagnement des organismes de formation concourant à la mise en œuvre de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE). Cette démarche sera co-construite avec les représentants des organismes de formation.

La Région poursuivra l'accompagnement des dynamiques territoriales en prenant appui sur les plans d'actions identifiés par les nouvelles Commissions territoriales emploi formation insertion (CTEFI). Son action privilégiera notamment les projets de formation en lien avec les besoins spécifiques des territoires et les réponses aux problématiques d'accès aux formations (mobilité, logement, garde d'enfants...). L'implication des entreprises sera également recherchée en proposant des actions dites inclusives facilitant le recrutement des personnes plus éloignées de l'emploi. Afin de toucher un plus large public, la Région s'appuiera également sur les initiatives portées par les tiers-lieux offrant de nouvelles modalités d'apprentissage plus attractives pour certains publics.

L'ensemble de ces dispositifs devront tenir compte du déploiement, courant 2023, de France travail.

→ Apprentissage

La réforme de l'apprentissage, induite par la loi du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel », a dérégulé cette voie de formation et fortement limité le périmètre historique d'intervention de la Région. Celui-ci fait désormais l'objet d'une contractualisation pluriannuelle avec France Compétences (institution nationale publique dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, créée au 1er janvier 2019) qui alloue une enveloppe en fonctionnement et une autre en investissement pour un total de 13 970 000 €.

Au niveau national, comme l'illustre un rapport de la Cour des comptes, l'apprentissage s'est considérablement développé, au prix d'un important déficit de France Compétences. Cette évolution concerne essentiellement les niveaux de qualification supérieurs et se fait au détriment des contrats de professionnalisation. Les organismes de formation sont aussi amenés à faire des arbitrages entre voies de formation, ce qui peut pénaliser les réponses à la commande publique régionale.

Depuis 2020, la Région n'agit plus sur l'équilibre financier des CFA. Elle a fait le choix d'intervenir en subsidiarité dans les angles morts de la réforme : soutien aux investissements structurants, aide à l'équipement numérique des apprentis, soutien aux employeurs publics, formation des formateurs, aides aux projets innovants et à l'accueil de publics en difficulté.

En 2023, le choix est fait de consacrer une part encore plus importante de l'enveloppe aux investissements structurants dans les CFA bretons. En fonctionnement, l'effort sera poursuivi pour l'accueil de publics en difficulté. Une réflexion sera menée pour améliorer l'ingénierie pédagogique dans une logique de complémentarité des voies de formation.

→ Formations sanitaires et sociales

Dans le cadre de la stratégie régionale des transitions économiques et sociales (SRTEs) et du contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP), la Région prépare ses nouvelles orientations en matière de formations sanitaires et sociales pour la période 2023-2028. Des travaux préparatoires ont été menés tout au long de l'année 2022, avec une large concertation des acteurs institutionnels et professionnels. Ces orientations ouvriront la voie à une feuille de route opérationnelle jusqu'à la fin de la mandature. Trois thèmes ressortent avec force : la nécessité d'adapter l'offre de formation aux besoins des territoires, de développer l'attractivité des formations, d'accompagner les apprenants dans leur parcours de formation.

Concernant l'offre de formation, un effort significatif a été réalisé dans le cadre du Ségur de la santé, avec la création de 826 places sur les formations en soins infirmiers, d'aide-soignant et d'accompagnant éducatif et social. L'enjeu consiste à absorber cette montée en charge, d'un point de vue financier et par rapport au vivier des candidats. Le protocole signé entre l'Etat et Régions de France pose le principe d'une compensation financière pour assurer la pérennisation de ces places mais ces financements devront être garantis sur une base pluriannuelle. La carte des formations sanitaires va être en outre revue en 2023, dans le cadre des campagnes quinquennales d'autorisation des instituts. L'offre de formation est donc susceptible d'être ajustée en fonction des besoins identifiés et des possibilités financières. Le même exercice sera conduit en 2024 sur les formations sociales.

Le processus d'universitarisation des formations sanitaires se poursuit, en lien avec la réforme des études de santé. Des expérimentations, portées par l'ensemble des acteurs bretons et validées au niveau ministériel, permettent la mise en place de parcours souples et intégrés, favorisant les réorientations et renforçant les droits des étudiants. L'un des objectifs est de rendre ces formations accessibles en tous points du territoire, en limitant la concentration sur Brest métropole et Rennes métropole.

Par ailleurs, le contrat d'objectifs sur le secteur de l'accompagnement et de l'aide à domicile entre dans sa dernière année d'exécution. La production en 2022 d'un diagnostic emploi-formation détaillé du secteur donne les clés pour optimiser l'action dans ce domaine autour de trois axes : développer l'attractivité et répondre aux besoins en emploi, adapter les compétences pour répondre aux enjeux des transitions numériques et environnementales, accompagner les structures dans l'anticipation de leurs besoins en compétences.

Enfin la Région poursuivra en 2023 son effort sur la sécurisation des parcours de formation en versant des bourses d'études sur critères sociaux, alignés sur les barèmes du CROUS.

\\ La répartition des crédits par programme et par chapitre

→ Autorisations d'engagement et de programme

| Programme | Libellé programme | AE 931 | Total AE | AP 901 | Total AP |
|----------------------|--|--------------------|--------------------|-------------------|-------------------|
| PR0201 | Orientation et information sur les métiers | 3 680 800 | 3 680 800 | | |
| PR0202 | Apprentissage | 3 000 000 | 3 000 000 | 10 970 000 | 10 970 000 |
| PR0203 | Formations sanitaires et sociales | 65 700 000 | 65 700 000 | 2 000 000 | 2 000 000 |
| PR0204 | Projets individuels de formation et de qualification | 10 229 950 | 10 229 950 | | |
| PR0205 | Formation qualifiante | 93 000 000 | 93 000 000 | | |
| PR0206 | Vie des stagiaires de la formation professionnelle | 43 907 000 | 43 907 000 | | |
| PR0207 | Accompagnement des dynamiques territoriales emploi formation | 12 272 000 | 12 272 000 | 770 000 | 770 000 |
| Total général | | 231 789 750 | 231 789 750 | 13 740 000 | 13 740 000 |

→ Crédits de paiement en fonctionnement et en investissement

| Programme | Libellé programme | CPF 931 | Total CPF | CPI 901 | Total CPI |
|----------------------|--|--------------------|--------------------|-------------------|-------------------|
| PR0201 | Orientation et information sur les métiers | 4 402 000 | 4 402 000 | | |
| PR0202 | Apprentissage | 3 000 000 | 3 000 000 | 10 970 000 | 10 970 000 |
| PR0203 | Formations sanitaires et sociales | 65 400 000 | 65 400 000 | 2 000 000 | 2 000 000 |
| PR0204 | Projets individuels de formation et de qualification | 7 696 000 | 7 696 000 | | |
| PR0205 | Formation qualifiante | 77 480 000 | 77 480 000 | | |
| PR0206 | Vie des stagiaires de la formation professionnelle | 43 907 000 | 43 907 000 | | |
| PR0207 | Accompagnement des dynamiques territoriales emploi formation | 12 416 700 | 12 416 700 | 616 000 | 616 000 |
| Total général | | 214 301 700 | 214 301 700 | 13 586 000 | 13 586 000 |

Programme 201

Autorisations de programme et
d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice
2023 une autorisation
d'engagement de

3 680 800 €

→ Inscrire un crédit de
paiement de fonctionnement à
hauteur de

4 402 000 €

La ventilation des crédits par
chapitre budgétaire figure en
introduction du rapport

Orientation et information sur les métiers

\\ Raison d'être du programme

La Région finance, dans le cadre de ce programme, des travaux d'observation, d'études et d'enquêtes qui participent à éclairer la définition et l'animation des politiques régionales en matière d'orientation, de formation et d'emploi. Cette démarche d'observation s'appuie, notamment, sur les travaux du GREF Bretagne, qui, en tant que GIP Etat-Région, assure une mission d'observation et d'analyse sur le champ de l'emploi et de la formation. Son programme d'activités est arrêté conjointement par la Région et l'Etat dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région (CPER). Les actions qui seront conduites en 2023 s'inscriront particulièrement en lien avec l'élaboration de la Stratégie Régionale des Transitions Economiques et Sociales (SRTES) et plus particulièrement le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP) et en appui aux travaux conduits dans le cadre des contrats d'objectifs sectoriels « Emploi-Compétences-Formation-Orientation ».

Ce programme assure par ailleurs la mise en œuvre de la compétence régionale en matière d'information et d'orientation, avec, notamment, un appui à l'organisation de salons et d'actions territoriales, le déploiement d'une offre de service en direction des publics et le développement de la plateforme web. En 2023, l'offre de services d'IDÉO sera renforcée à l'échelle des territoires et en proximité des usagers.

Dans le cadre de sa responsabilité en matière d'information auprès des jeunes scolaires, étudiants, apprentis, la région finance, produit, diffuse des outils d'information sur les métiers et les formations et propose des actions en proximité des publics. En 2023, l'accès au stage de découverte du monde professionnel au collège à travers la séquence d'observation (stage de 3ème) sera traité de manière prioritaire.

\\ 2023 en actions

▶▶ La Région engagée dans la Compétition des métiers Worldskills

Cet évènement emblématique est une occasion unique donnée aux jeunes et à leur famille pour découvrir 63 métiers en grandeur nature avec les espaces concours et les démonstrations organisées par les différents pôles métiers. Les rencontres avec les professionnels, les points info métiers des pôles et l'espace IDÉO permettront d'apporter toute l'information utile sur les métiers et les formations associées. Un kit pédagogique à destination des enseignants a également été mis en place pour préparer au mieux la venue des publics scolaires, en amont de la manifestation.

→ La mise en œuvre du programme d'activité du GREF Bretagne

Les travaux conduits par le GREF Bretagne s'inscriront, en 2023, dans une certaine continuité, dans l'attente des impulsions nouvelles qui seront portées par la Stratégie Régionale des Transitions Economiques et Sociales (SRTES) et plus particulièrement le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP). Le GREF sera notamment chargé de la collecte de l'offre de formation nécessaire à l'alimentation de la plateforme Idéo. Au titre de sa mission d'observation, il produira des indicateurs régionaux et territoriaux emploi/formation (développement du site Focus Emploi-Formation) et assurera la mise en œuvre d'enquêtes sur l'insertion professionnelle des bénéficiaires des dispositifs régionaux (PREPA ; QUALIF ; Formations sanitaires et sociales). Enfin, il assurera plus spécifiquement un appui aux territoires, avec notamment une mise en lisibilité des actions conduites dans le cadre des commissions territoriales emploi formation insertion (CTEFI).

→ La déclinaison d'une feuille de route en faveur du déploiement d'une approche par les compétences en réponse à l'accélération des enjeux portés par les transitions

Inscrite au cœur du Pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC) prolongé en 2023, le déploiement d'une approche centrée sur les compétences, engagé en 2022, sera conforté au cours de l'année à venir. Il s'agira notamment d'expérimenter l'outil d'analyse du besoin en compétences sur le secteur de l'industrie afin de disposer des moyens d'adapter l'offre de formation, d'informer sur les compétences recherchées et de mettre en place des réponses coordonnées, en lien avec les branches professionnelles. Il s'agira également de poursuivre les travaux sur la reconnaissance des savoirs, en particulier pour les publics les plus éloignés de l'emploi, à travers les badges numériques (préciser avec une rapide définition pour « Badges numériques »).

→ La poursuite et la consolidation de la dynamique partenariale des contrats d'objectifs « Emploi-Compétences-Formation-Orientation »

La démarche « Contrat d'objectifs », qui traduit la volonté régionale de placer la question des compétences au cœur des enjeux de développement économique, vise à anticiper et à répondre aux besoins en emplois et en compétences des différents secteurs économiques. Cette réponse, adaptée aux enjeux de chaque secteur, s'organise au travers de l'action coordonnée de la Région, de l'Etat et des Branches professionnelles représentées de manière paritaire afin d'adapter l'offre de formation, de favoriser une meilleure connaissance des secteurs et des métiers et enfin d'accompagner les entreprises en matière de gestion RH (recrutement, accueil/intégration, qualité de vie au travail ...). Dans le prolongement de la dynamique déjà engagée, l'année 2023 visera la déclinaison des feuilles de route définies en comité d'orientation pour les 8 contrats déjà signés (Aide à domicile, Bâtiment, Travaux publics, Métallurgie, Alimentaire, Pêche-aquaculture, Agriculture, Carrières et matériaux) et visera la finalisation de nouvelles contractualisations avec les représentants professionnels du secteur du numérique et du secteur des transports.

→ L'animation du réseau IDÉO, le service public régional d'information et d'aide à l'orientation

Cette animation se concrétise notamment par la mise en œuvre d'un plan de professionnalisation à destination des professionnels des 22 structures membres d'IDÉO. Par ailleurs, dans le cadre de sa responsabilité de coordination des 17 Plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD), la Région mènera en 2023 un travail plus approfondi sur les spécificités des PSAD en s'appuyant sur les indicateurs territoriaux du décrochage scolaire. Enfin, le développement des espaces IDÉO éphémères déployés à l'occasion des événements territoriaux (salons orientation, forum emploi formation, actions d'informations sectorielles) sera poursuivi à l'échelle des territoires et en proximité des usagers.

→ La production et la mise à disposition des ressources d'information

La production annuelle des guides orientation (CAP, que faire après la 3ème et post bac) et leurs diffusions auprès de l'ensemble des élèves concernés fera l'objet d'une étude pour mesurer leur usage par les professionnels de l'orientation, les élèves et leurs familles. En complément des articles et dossiers thématiques, de nouveaux « focus » seront produits en lien avec les professionnels des secteurs concernés pour informer les publics sur les métiers et l'économie en Bretagne (industrie agroalimentaire, métiers de bouche, défense et sécurité, métallurgie, travaux publics, transport et logistique).

La plateforme d'information ideo.bretagne.bzh poursuit son développement pour fournir une information de qualité, attractive et incarnée en Bretagne. En 2023, l'évolution de la rubrique métier et de nouveaux contenus multimédias viendront enrichir la plateforme (photos, vidéos, podcast, motion design) et favoriseront l'ancrage de l'information dans les réalités socio-économiques bretonnes. Connectée aux Espaces numériques de travail de l'académie (toutatice) et mon-compte.bzh, IDÉO proposera en 2023 de nouveaux services personnalisés comme l'abonnement à des newsletters, la réception de notifications ou d'actualités.

Pour participer à la mise en place d'un nouveau modèle économique, écologique et social, la région créera une cellule de veille et de prospection sur les métiers de la transition écologique en partenariat avec les centres d'innovation et les centres de formation. Cette cellule de veille pourrait être rattachée au CREFOP qui pilote la mise en œuvre du volet CPRDFOP de la SRTES. L'objectif est d'adapter la production et la mise à disposition des ressources d'information à l'évolution des métiers actuels, aux métiers de demain et d'être réactif à l'évolution du monde professionnel.

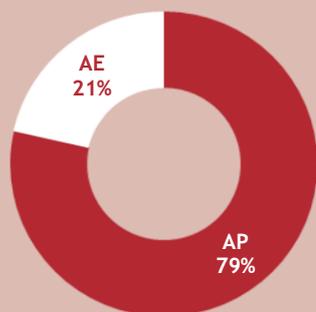
→ L'organisation d'une offre de service destinée aux publics scolaires

Dans le cadre de la convention avec les autorités académiques, le développement des temps d'immersions en entreprise, a été identifiée comme essentiel. Parmi la diversité des formats d'immersions, le stage de découverte du monde professionnel au collège à travers la séquence d'observation (stage de 3ème) sera traité de manière prioritaire en 2023. La Région va mobiliser progressivement l'ensemble de ses partenaires pour développer les possibilités d'accueil des collégiens et constituer ainsi sur le long terme une offre de stage de proximité, diversifiée et renouvelée.

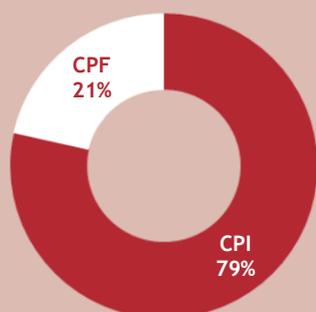
En 2023, l'information auprès des publics scolaires sera également renforcée en développant de nouveaux formats d'intervention de proximité pour développer la connaissance du monde professionnel, des métiers et des formations, en particulier pour les élèves des collèges.

Programme 202

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2023 une autorisation de programme de

10 970 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2023 une autorisation d'engagement de

3 000 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

10 970 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

3 000 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Apprentissage

\\ Raison d'être du programme

Ce programme finance en investissement et en fonctionnement les CFA bretons, dans le cadre des nouvelles orientations de la Région en matière d'apprentissage. Suite à la réforme de l'apprentissage, traduite par la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, la Région signe annuellement une convention avec France Compétences et reçoit dans ce cadre des enveloppes pour intervenir en investissement et en fonctionnement. Les axes d'intervention identifiés sont l'aménagement du territoire, les filières prioritaires, la qualité des formations et de l'accueil des apprentis. En 2023, l'effort régional se concentrera sur les projets d'investissement dans les CFA, sujet peu traité par la loi de 2018 dans un contexte de déficit de France Compétences. En fonctionnement, la Région poursuivra son soutien à la qualité de l'accueil pédagogique des publics en CFA, ainsi qu'aux employeurs publics d'apprentis. Une réflexion sera menée pour améliorer l'ingénierie pédagogique dans une logique de complémentarité des voies de formation.

\\ 2023 en actions

→ Participer au fonctionnement des centres de formation d'apprentis

La loi laisse la possibilité aux régions de contribuer au financement des CFA quand les besoins d'aménagement du territoire et de développement économique le justifient. La Région n'est plus le financeur principal en matière d'apprentissage et concentrera son intervention sur des actions innovantes ciblées, répondant aux trois axes politiques d'intervention : l'aménagement du territoire, les filières prioritaires, la qualité des formations. Chaque CFA étant aussi organisme de formation, la question du choix de la voie de formation pertinente conduit à des arbitrages permanents. Une attention particulière sera portée à la construction de parcours complémentaires.

→ Soutenir la construction et la rénovation des CFA

La Région poursuit son action en 2023 sur les travaux structurants dans les CFA, en construction ou en rénovation. Le rôle de la Région demeure central car le nouveau système issu de la réforme peine à générer les cofinancements pour les investissements. Dans ce contexte, l'Etat a autorisé les régions à renforcer leur action en matière d'investissement sur les enveloppes allouées par France Compétences. L'année 2023 permettra de poursuivre le financement des opérations engagées sur les années antérieures et de lancer un nouvel appel à projets afin de sélectionner les nouvelles opérations prioritaires.

→ Conforter la diversité de l'offre de formation permettant un accueil de publics diversifiés et sécuriser les parcours en apprentissage

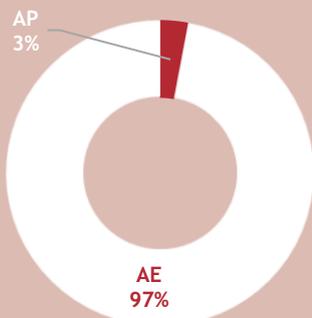
Une concertation avec les CFA a mis en lumière les difficultés d'accompagnement de jeunes en situation de troubles « dys ». Un appel à projets spécifique a permis de recenser les expérimentations innovantes. Elles seront mises en œuvre en 2023, avant un éventuel renouvellement. La Région poursuivra également son soutien aux employeurs publics d'apprentis dans le secteur hospitalier.

Les actions du programme

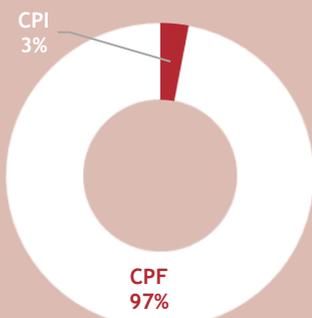
- Participer au fonctionnement des centres de formation d'apprentis
- Soutenir la construction et la rénovation des centres de formation d'apprentis
- Conforter la diversité de l'offre de formation en apprentissage permettant un accueil de publics diversifiés et sécuriser les parcours en apprentissage

Programme 203

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2023 une autorisation de programme de

2 000 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2023 une autorisation d'engagement de

65 700 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

2 000 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

65 400 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Formations sanitaires et sociales

\\ Raison d'être du programme

L'action régionale en matière de formations sanitaires et sociales recouvre quatre axes principaux : l'analyse des besoins dans le cadre du schéma des formations sanitaires et sociales, la définition de la carte des formations via l'autorisation d'un nombre de places par institut et par formation, le financement des écoles et instituts de formation, le versement aux élèves et étudiants de bourses d'études sur critères sociaux.

En 2022, la Région a organisé une large concertation avec les branches professionnelles, les représentants des étudiants et les acteurs publics ou privés de ce secteur sanitaire, social et médico-social, afin de préparer les orientations régionales en matière de formations sanitaires et sociales pour la période 2023-2028. Ces orientations seront adoptées en 2023 dans le cadre de la stratégie régionale des transitions économiques et sociales (SRTES). 2023 sera une année importante avec le renouvellement de la carte des formations sanitaires, la mise en œuvre pleine et entière des expérimentations universitaires, la stabilisation des places de formation supplémentaires ouvertes dans le cadre du Ségur de la santé. 2023 sera aussi la dernière année du contrat d'objectifs dédié à l'accompagnement et l'aide à domicile.

\\ 2023 en actions

→ **Le financement des écoles de formation aux carrières paramédicales, de sages-femmes et du travail social**

Les projets de budget des instituts et écoles de formations aux carrières paramédicales et du travail social font l'objet d'entretiens contradictoires annuels.

La mise en œuvre du Ségur de la santé a abouti à un conventionnement entre l'Etat et la Région. 826 places supplémentaires ont été effectivement ouvertes sur les métiers du soin infirmier, d'aide-soignant et d'accompagnement éducatif et social. 2023 constituera l'année de montée en charge et de stabilisation de ces nouvelles places. La loi de finances pour 2023 instaure une compensation à ce sujet pour les Régions, dont la pérennisation représente un enjeu pour les années suivantes. Les budgets des instituts, composés essentiellement de masse salariale, sont en outre soumis à de fortes augmentations : mesures de revalorisation salariale dans le cadre du Ségur de la santé, hausse du point d'indice. La hausse du coût de l'énergie aura également un impact significatif sur les budgets de fonctionnement des instituts.

La campagne de renouvellement des autorisations des instituts de formations sanitaires donnera lieu à un arbitrage courant 2023, afin d'adapter au mieux l'offre de formation par rapport aux besoins mis en évidence. Les effets budgétaires éventuels concerneront plutôt les années 2024 et suivantes. La carte des formations sociales sera, quant à elle, renouvelée en 2024.

2023 sera aussi l'année du déploiement complet des expérimentations dans le domaine universitaire, fruits d'un travail concerté avec les acteurs institutionnels et les instituts de formation. Elles visent à décloisonner les voies de formation pour offrir aux étudiant.e.s des parcours souples et diversifiés en tous points du territoire breton.

Le contrat d'objectifs du secteur de l'accompagnement et de l'aide à domicile, signé en mai 2021, entre dans sa dernière année d'application. La production en 2022 d'un diagnostic emploi-formation par le GREF Bretagne a donné une meilleure visibilité du secteur. L'action collective se poursuivra pour améliorer les parcours de formation, renforcer la communication et l'attractivité de ces métiers et de ces formations.

| Nombre de places agréées au titre des formations sanitaires et sociales | | | |
|--|-----------------------------|----------------|-------|
| | Paramédical et sages-femmes | Travail social | Total |
| Nombre de places autorisées à l'entrée en formation en 2022 | 4 187 | 2 990 | 7 177 |
| Dont nouvelles places Ségur 2020-2022 | 680 | 146 | 826 |

→ **Le versement des bourses d'études**

Le nombre de bourses d'étude attribuées sur critères sociaux et gérées par la Région s'est stabilisé en 2022, malgré l'augmentation des places. Dans un objectif de sécurisation des parcours des étudiants, la Région a aligné en 2017 les montants des bourses sur ceux du CROUS et répercute l'évolution annuelle des barèmes.

| | Nombre de bourses d'étude | | | |
|-----------------------------|----------------------------------|-------|-------|-------|
| | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
| Nombre de demandes | 2 613 | 2 687 | 3 031 | 3018 |
| Nombre de bourses accordées | 2 338 | 2 475 | 2 656 | 2 631 |

→ **Le dispositif de fidélisation des masseurs-kinésithérapeutes**

Pour faire face à la difficulté de recrutement en masseurs-kinésithérapeutes des établissements hospitaliers et médico-sociaux, la Région finance un dispositif d'incitation à destination des étudiants : ils obtiennent la gratuité de leurs études en contrepartie d'un engagement de trois ans à travailler comme salariés à l'issue de leur diplôme avec un établissement. Le dispositif est en cours d'évaluation.

→ **Participation aux investissements immobiliers des établissements**

La compétence en matière d'investissement n'a pas été transférée aux Régions. Pour autant la Région a financé par le passé la construction de nouveaux instituts. Fin 2022, la Région a voté une première tranche de travaux visant à regrouper les instituts de formation aux professions de santé (IFPS) de Saint-Malo et de Dinan sur le site de Ker Siam à Dinan, afin d'assurer de meilleures conditions de formation aux étudiants des deux sites. Cette opération donnera lieu à un complément de financement en 2023.

De manière plus globale, la question des investissements dans les instituts de formation fait l'objet de discussions avec l'Etat et l'ARS car l'augmentation de l'offre de formation se heurte à la fragilité du patrimoine immobilier des hôpitaux.

Les actions du programme

- **Financement des formations paramédicales et sociales**
 - **Aides aux étudiants des formations paramédicales et sociales**
 - **Mesure de fidélisation des masseurs kinésithérapeutes**
 - **Participation aux investissements immobiliers des établissements**
-

Programme 204

Autorisations de programme et
d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice
2023 une autorisation
d'engagement de

10 229 950 €

→ Inscrire un crédit de
paiement de fonctionnement à
hauteur de

7 696 000 €

La ventilation des crédits par
chapitre budgétaire figure en
introduction du rapport

Projets individuels de formation et de qualification

\\ Raison d'être du programme

L'accès aux formations qualifiantes, garantes d'une meilleure insertion professionnelle, ainsi que leur sécurisation constituent des priorités de l'action régionale.

Ainsi, la Région propose, en complément des programmes collectifs de formation (QUALIF Emploi programme), des dispositifs facilitant l'accès individuel à la formation.

Ce programme est centré prioritairement sur les dispositifs d'aides individuelles pour les demandeurs d'emploi, leur permettant d'accéder à une formation certifiante (QUALIF Emploi individuel et QUALIF VAE).

QUALIF Emploi individuel contribue à la réalisation du Pacte régional d'investissement dans les compétences et peut s'adapter pour répondre à des besoins de recrutements d'entreprise, en complémentarité avec des mesures collectives existantes à la Région et des mesures en faveur des jeunes. Dans ce cadre, l'aide au permis de conduire, créée en 2022, permet de contribuer à la sécurisation des parcours des jeunes de la formation vers un emploi.

Pour renforcer la fluidité des parcours, tel que prévu par le Pacte régional d'investissement dans les compétences, la Région propose l'aide à l'accompagnement à la qualification.

Ce programme intègre également un volet d'actions en faveur de la formation des salarié.e.s ou chef.fe.s des petites ou moyennes entreprises, permettant d'intervenir, par complémentarité de financements, auprès de celles et ceux qui accèdent difficilement à la formation et dont l'accompagnement pour une transition professionnelle s'avère prioritaire.

\\ 2023 en actions

→ **Adaptation des dispositifs individuels pour faciliter l'accès à la certification**

La Région va poursuivre son action incitative auprès des personnes peu ou pas qualifiées afin qu'elles engagent une formation facilitant leur retour à l'emploi. Cela se traduit par un montant d'aide régionale pouvant aller jusqu'à 4 500€ pour ces publics, alors que le plafond est à 3 500€ pour les autres publics. En 2022, cette mesure a concerné 14% des personnes bénéficiaires d'un QUALIF Emploi individuel.

Chaque personne en recherche d'emploi est invitée à utiliser son compte personnel de formation (CPF) pour financer une partie de son projet de formation, l'aide régionale venant en complément. L'offre de formation est accessible depuis l'application nationale « moncompteformation ». Une complémentarité des aides individuelles de la Région (QUALIF Emploi individuel et QUALIF VAE) est recherchée via un abondement financier plus direct du Compte personnel de formation, tout en sécurisant les parcours des personnes

Le dispositif de validation des acquis de l'expérience (VAE) fait l'objet actuellement d'une importante évolution, avec un double objectif de simplification des procédures et d'augmentation quantitative. L'action de la Région en faveur de la VAE devra être adaptée en conséquence.

En complément, dans le cadre des mesures en faveur des jeunes adoptées en 2021, il a été créée en 2022 une aide pour faciliter la préparation à l'obtention du permis B pour les jeunes inscrits dans un projet de formation qualifiante financée par la Région. Environ 170 aides ont été attribuées en 2022. Cette aide est poursuivie en 2023.

→ Favoriser l'accès à la qualification

La Région prévoit une aide individuelle pour favoriser l'accompagnement à la qualification, identifiée comme nécessaire dans la mise en œuvre des projets professionnels de certains stagiaires et prévue à l'issue des actions de formation de la gamme PREPA. Cet accompagnement est contractualisé entre le stagiaire concerné, le professionnel.le de l'accompagnement et le formateur.trice de l'organisme de formation. En lien avec la structure d'accompagnement, l'organisme de formation met en place un accompagnement du stagiaire afin de maintenir une dynamique d'insertion professionnelle et de renforcer les compétences nécessaires pour garantir des conditions optimales d'entrée en formation qualifiante.

Cette mesure concerne prioritairement les jeunes de 16 à 25 ans suivi.e.s par les Missions locales, les bénéficiaires du RSA, les bénéficiaires de l'obligation d'emploi (public en situation de handicap), les demandeurs d'emploi de longue durée et des familles monoparentales.

Cette aide a montré sa pertinence pour l'accès aux formations qualifiantes, elle est poursuivie en 2023. Des actions seront menées en 2023 afin de maintenir l'efficacité de cette aide : s'assurer de l'effectivité de son accès par tous les publics ciblés, de la fluidité des partenariats entre les acteurs concernés et de la qualité de la communication autour de cette aide.

→ Contribuer à la formation des actifs

L'objectif est d'accompagner la formation au sein des très petites entreprises (TPE) notamment des secteurs économiques de l'agriculture, du commerce ou de l'artisanat.

Les actions de formation menées dans ce cadre ciblent plus de 9 000 personnes et sont destinées aux actifs des TPE qu'ils soient chef.fe.s d'entreprises ou salarié.e.s et aux personnes en recherche d'emploi. Une complémentarité est recherchée avec les actions mises en place par les autres politiques publiques de la Région.

La Région Bretagne propose également un soutien aux actions de promotion sociale telles que le diplôme d'accès aux études universitaires (en faveur d'environ 400 personnes), aux formations mises en œuvre par le CNAM en Bretagne (pour environ 2000 auditeurs en 2022) et aux formations des salarié.e.s en transition professionnelle financées par « Transition pro Bretagne » (pour 75 personnes en 2022).

L'objectif en 2023 sera de poursuivre le développement d'une nouvelle stratégie favorisant l'usage du Compte personnel de formation des demandeurs ou les fonds dédiés à la formation des actifs, infléchissant ainsi les modalités d'intervention de la Région.

Indicateurs de réalisation :

| Nombre de bénéficiaires (entrées de l'année) | 2019 Réalisation | 2020 Réalisation | 2021 Réalisation | 2022 Prévision | 2023 Prévision |
|--|------------------|------------------|------------------|----------------|----------------|
| QUALIF EMPLOI Individuel | 2 443 | 1 974 | 1 978 | 1 850 | 1 900 |
| QUALIF VAE | 295 | 295 | 300 | 145 | 200 |
| Accompagnement à la Qualification (aide aux organismes de formation) | 504 | 895* | 991 | 750 | 800 |

*De plus, 713 personnes ont bénéficié de la mesure Accompagnement à la qualification spécifique mise en place temporairement lors de la crise sanitaire.

Les actions du programme

→ Favoriser l'accès individuel à la qualification reconnue par une certification

- ✓ Participer au financement de projets individuels de formation longue
- ✓ Favoriser l'accès à la certification par la Validation des acquis de l'expérience
- ✓ Aide à l'accompagnement

→ Favoriser le renforcement des compétences

- ✓ Contribuer à la formation des actifs

Programme 205

Autorisations de programme et
d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice
2023 une autorisation
d'engagement de

93 000 000 €

→ Inscrire un crédit de
paiement de fonctionnement à
hauteur de

77 480 000 €

La ventilation des crédits par
chapitre budgétaire figure en
introduction du rapport

Formation qualifiante

\\ Raison d'être du programme

La Région propose une offre de formation pour répondre aux besoins de chaque breton et bretonne en lien avec les besoins en compétences des secteurs économiques. Cette offre est organisée autour de deux gammes : PREPA pour accompagner les publics vers une formation qualifiante ou directement vers l'emploi et QUALIF Emploi pour obtenir une qualification afin d'accéder à un métier ou d'évoluer au cours de sa vie professionnelle. Elles répondent aux enjeux des transitions socio-économiques et environnementales identifiés en Bretagne.

Proposées sur l'ensemble du territoire, les différentes formations sont construites à partir de l'analyse des besoins en compétences établie en concertation avec les représentants économiques et les partenaires de l'emploi et de la formation.

Les besoins en recrutement des entreprises dans de nombreux métiers restent importants et la demande d'emploi se contracte. Aussi, il convient de proposer des parcours de formation plus adaptés aux situations des personnes les plus éloignées de l'emploi. La qualité des formations (contenu adapté, individualisation des parcours, communication et sourcing...) sont des axes d'amélioration continues qu'il vient également de soutenir.

\\ 2023 en actions

→ **PREPA : accompagner les demandeurs d'emploi vers la qualification ou l'emploi**

Basé sur l'élaboration d'un projet professionnel, la gamme PREPA s'adresse principalement à des personnes en recherche d'emploi, et notamment celles qui sont en fragilité (isolement, difficulté de mobilité, de santé, ...). Une nouvelle consultation, publiée en mai 2022, a permis de renouveler l'offre de formation PREPA Projet et PREPA Avenir déployée à compter de janvier 2023 et pour 3 ans.

PREPA Projet propose des parcours de formations à un large public et individualisés pour mieux accompagner les personnes dans la construction de leur projet professionnel. Des ateliers de découvertes des métiers sont accessibles, notamment dans les secteurs méconnus ou moins attractifs.

PREPA Avenir propose à des personnes peu qualifiées d'engager une dynamique d'insertion dans un cadre collectif et de valoriser leurs compétences. Le cahier des charges prévoit la possibilité de proposer des sessions spécifiques pour des parcours plus adaptés aux besoins de certains publics (bénéficiaires du RSA, publics peu mobiles ...) ou pour des parcours sur mesure vers des métiers en tension (aide à la personne, bâtiment...)

Le dispositif PREPA Clés est reconduit en 2023 pour favoriser le renforcement des compétences dans le cadre de parcours types (savoirs de base, socle numérique, accès à la certification CléA...). Disponible sur plus de 30 sites en Bretagne, ce dispositif propose également une animation locale pour mieux repérer et accompagner les personnes en situation d'illettrisme.

Compte tenu de la baisse de la demande d'emploi ces 2 dernières années, le nombre de places ouvertes et les effectifs prévisionnels ont été revus à la baisse. Il convient néanmoins de prévoir une possibilité d'adaptation des entrées en formation compte tenu des signaux d'évolution à la hausse de la demande d'emploi fin 2022.

| Indicateurs | 2020 | 2021 | 2022 (estimation) | 2023 (prévisionnel) |
|---|-------|-------|----------------------|------------------------|
| Nombre de stagiaires entrés en PREPA Projet | 3 698 | 3 745 | 3 350 | 2 900 |
| Nombre de stagiaires entrés en PREPA Avenir | 3 562 | 3 985 | 3 650 | 3 200 |
| Nombre de stagiaires entrés en PREPA Clés | 4 161 | 6 472 | 6 900 | 6 700 |

→ **Proposer des formations aux personnes sous main de justice**

600 parcours de formation sont proposés dans les 7 établissements pénitentiaires de Bretagne pour découvrir des métiers, acquérir un socle de compétences, obtenir une qualification et préparer la fin de détention. Le choix des formations est fait en lien avec les activités de travail en détention et avec les potentialités de chaque établissement pénitentiaire.

En complément de ce programme de formation, des projets innovants sont proposés, notamment pour lutter contre la fracture numérique des personnes détenues. Après évaluation des actions en cours, la Région envisagera les modalités de déploiement sur d'autres sites, en lien avec la Direction inter-régionale des Services Pénitentiaires.

→ **Renforcer les compétences professionnelles des demandeurs d'emploi**

QUALIF Emploi Programme propose des formations dans 15 domaines d'activité. Ces formations peuvent être adaptées pour proposer des parcours personnalisés aux demandeurs d'emploi souhaitant acquérir des compétences et une certification reconnue dans un métier. L'enquête auprès des stagiaires ayant bénéficié d'une formation QUALIF Emploi en 2020 montre un taux d'insertion dans l'emploi, 12 mois après leur formation, de 65% et un taux de poursuite de formation de 11%.

Une nouvelle consultation a été publiée en octobre 2022 afin de proposer de nouvelles formations à partir du 1er septembre 2023. Constitué de 246 lots, le futur QUALIF Emploi Programme 2023-2025 est estimé à 61,7 M€ pour une année d'exécution, soit un prévisionnel de 8400 places. Les accords-cadres de formation d'une durée de 2 ans seront attribués au printemps 2023.

Les axes forts attendus pour ce futur programme sont :

- Le développement des compétences pour les demandeurs d'emploi afin de répondre aux besoins des entreprises, notamment dans les secteurs porteurs ou les secteurs en tension ;
- La prise en compte des enjeux des transitions environnementales et numériques, incluant des compétences nouvelles ou des modules de sensibilisation ;
- L'organisation des formations par bloc de compétences pour proposer des parcours adaptés au besoin de chaque demandeur d'emploi, et permettre des parcours plus courts avec l'obtention progressive de la certification ;
- L'innovation pédagogique pour une meilleure attractivité des formations notamment avec le développement des outils digitaux et de la formation à distance ;
- L'adaptation des formations qui peuvent être ajustées afin de répondre aux besoins des territoires et des entreprises, notamment avec des sessions spécifiques.

| Indicateur | 2020 | 2021 | 2022 (estimation) | 2023 (prévision) |
|---|-------|-------|-------------------|------------------|
| Nombre de stagiaires entrés sur QUALIF Emploi programme | 7 583 | 8 603 | 8 500 | 7 300 |

→ **Adapter les formations, développer la qualité et innover**

A travers le Pacte régional d'investissement dans les compétences, la Région poursuit son action pour la transformation de la formation professionnelle continue, en aidant les acteurs de la formation à innover ou à développer de nouvelles pratiques. En 2023, il s'agira notamment :

- De soutenir les branches professionnelles ou les représentants des secteurs économiques engagés dans des démarches dites inclusives avec une attente renforcée sur le partenariat avec les organismes de formation de PREPA et de QUALIF Emploi ;
- De poursuivre les accompagnements engagés depuis 2021 dans le cadre du plan d'accompagnement à la digitalisation de la formation ;
- De développer une offre de service aux organismes de formation et aux CFA sur les enjeux de la transition environnementale (sensibilisation, accompagnement de projet, formation...) ;
- D'animer la communauté des acteurs de la formation.

Les actions du programme

- **Structurer et accompagner les parcours d'accès à la qualification des personnes en recherche d'emploi**
 - **Construire une offre de formation qualifiante répondant aux enjeux des secteurs d'activités et des territoires**
 - **Accompagner l'adaptation des formations, le développement de la qualité et l'innovation pédagogique**
-

Programme 206

Autorisations de programme et
d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice
2023 une autorisation
d'engagement de

43 907 000 €

→ Inscrire un crédit de
paiement de fonctionnement à
hauteur de

43 907 000 €

La ventilation des crédits par
chapitre budgétaire figure en
introduction du rapport

Vie des stagiaires de la formation professionnelle

\\ Raison d'être du programme

Ce programme contribue à sécuriser les parcours des personnes intégrant une formation financée par la Région. Il est donc complémentaire aux programmes 204 « Projets individuels de formation et de qualification », 205 « Formations professionnelles continues », 207 « Accompagnement des dynamiques territoriales emploi formation » et 301 « Langues de Bretagne ».

Une aide financière régionale est proposée aux personnes suivant une formation financée par la Région et qui ne sont pas ou ne sont plus indemnisées au titre du chômage. Cette aide permet de faciliter l'entrée et le maintien en formation. Pour certains publics, personnes en établissements et services de pré-orientation et de rééducation professionnelle et personnes détenues sous-main de justice, la rémunération prévue dans le cadre du code du travail est délivrée.

Le Pacte régional d'investissement dans les compétences renforce le déploiement de cette aide aux personnes s'engageant dans un parcours de formation et non indemnisées par Pôle emploi.

\\ 2023 en actions

→ Evaluer l'aide financière

L'aide financière de la Région est déterminée sur critères sociaux. Elle est constituée d'une aide socle qui peut être majorée en fonction du quotient familial des impôts sur le revenu de la personne. Cette information permet la prise en compte de la situation individuelle et familiale du stagiaire.

Elle est complétée par un forfait transport, selon la distance domicile/lieu de formation, et d'un forfait restauration.

Afin d'en faciliter sa lisibilité et son accessibilité par les stagiaires, un outil de simulation est accessible sur le site de la Région. En complément, une information peut être faite aux stagiaires au démarrage de la session de formation, afin de faciliter la constitution de leurs demandes.

En 2022, environ 8 400 aides financières ont été attribuées aux stagiaires suivant une formation financée par la Région. Le nombre d'aides est légèrement supérieur dans la gamme PREPA que dans la gamme QUALIF.

L'aide financière a été créée en 2019. Depuis, l'environnement et le contexte de la formation professionnelle a évolué. En 2023, il est donc prévu d'en faire une évaluation afin d'envisager des évolutions si cela est nécessaire.

→ Dispositions pour la rémunération de publics spécifiques et la gestion de la couverture sociale

Le système de rémunération de stagiaires de la formation professionnelle, défini selon le code du travail, est maintenu pour deux dispositifs : les personnes en formation dans les établissements et services de pré-orientation et de rééducation professionnelle (ESPO et ESRP) ainsi que les personnes sous-main de justice détenues en centre pénitentiaire en formation.

Pour l'ensemble des stagiaires bénéficiaires de l'aide financière régionale et pour ceux ayant conservé la rémunération prévue dans le cadre du code du travail, la couverture sociale couvrant les quatre risques est assurée : assurance sociale, vieillesse, prestations familiales et accident du travail.

La gestion de ces rémunérations et celle de la couverture sociale est confiée à un prestataire externe, l'Agence de service de paiements (ASP).

→ **Autres aides aux stagiaires**

Une subvention à l'AFPA permet une aide à l'hébergement, dans les locaux prévus à cet effet sur les sites de ses centres de formation, pour des stagiaires en formation ainsi qu'à certains demandeurs d'emploi dans le cadre d'un accord régional avec Pôle emploi. Cette aide concerne environ 1 190 personnes par an. En 2023, il est prévu de mener un audit sur cette aide à l'hébergement afin d'en mesurer son impact sur la qualité de service rendu auprès des apprenants.

Indicateurs de réalisation :

| Nombre de bénéficiaires (entrées de l'année) | 2019 Réalisation | 2020 Réalisation | 2021 Réalisation | 2022 Estimation | 2023 Prévision |
|--|---------------------|---------------------|---------------------|--------------------|-------------------|
| Aide financière régionale | 9 483 | 8 949 | 9 614 | 8 400 | 8 500 |
| Couverture sociale des bénéficiaires de l'aide financière | nd | nd | 7 331 | 28 900* | 8 500 |
| De la rémunération du code du travail : | | | | | |
| - Personnes en CRP | 1 090 | 604 | 1 025 | 970 | 1 000 |
| - Personnes détenues sous-main de justice) | 469 | 290 | 476 | 630 | 630 |

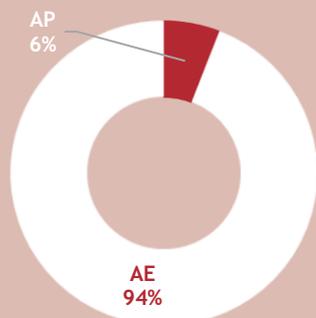
28 900* : il a été procédé à un rattrapage du versement de la couverture sociale des stagiaires sur les années antérieures. Ce versement se fait désormais en flux.

Les actions du programme

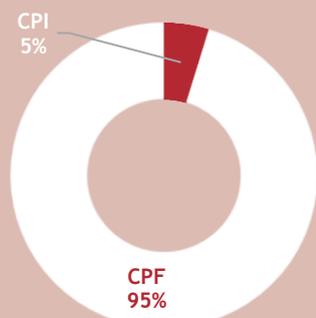
- **Verser une aide régionale aux stagiaires**
 - ✓ Aide financière régionale
 - ✓ Cotisations sociales
 - **Rémunérer les publics spécifiques**
 - **Autres aides aux stagiaires**
-

Programme 207

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2023 une autorisation de programme de

770 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2023 une autorisation d'engagement de

12 272 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

616 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

12 416 700 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Accompagnement des dynamiques territoriales emploi formation

\\ Raison d'être du programme

En 2023, la Région poursuit son soutien aux dynamiques territoriales emploi-formation initiées notamment au sein des 14 Commissions Territoriales Emploi Formation (CTEF) co-présidées par l'Etat et la Région. Depuis 2022, ces gouvernances sont ouvertes aux Départements et aux Métropoles suite à l'expérimentation du service public de l'insertion et de l'emploi, favorisant ainsi une coordination plus efficace des politiques publiques de l'emploi, de la formation et de l'insertion.

La Région propose plusieurs modalités en réponse aux besoins identifiés sur les territoires : accompagnement de projets territoriaux de formation en lien avec les besoins en compétences des entreprises et des publics, soutien aux initiatives locales facilitant l'entrée et le maintien en formation des apprenants (mobilité, logement, numérique...), soutien aux projets inclusifs portés par les entreprises (nouvelles modalités de recrutement).

L'ancrage territorial et la diversité des partenariats sont les leviers de réussite de ces actions qui proposent un accompagnement global, adapté aux publics du territoire. La majorité des personnes ciblées sont celles qui sont les plus fragiles et éloignées de l'emploi.

Enfin, l'action de la Région en faveur des jeunes les moins qualifiés se traduit localement par un soutien aux actions entreprises par les Missions locales participant à la mise en relation avec l'offre de service de formation de la gamme PREPA déployée sur tous les territoires.

\\ 2023 en actions

→ **Soutenir les projets et actions de formation ponctuels, nouveaux, innovants et/ou expérimentaux**

En complément de l'offre QUALIF Emploi « Programme », la Région soutient les projets de formation liés aux besoins en recrutement des entreprises. Celles-ci doivent être partie prenante de l'initiation du projet jusqu'à la fin des formations et s'engagent à recruter les personnes formées.

En complément de l'offre PREPA « Avenir », la Région soutient également les projets de formation ciblant les personnes très éloignées de l'emploi et nécessitant de mettre en œuvre des parcours plus adaptés construites avec un ensemble de partenaires de l'emploi, de la formation et de l'insertion. Ces actions intègrent le plus possible les solutions à apporter aux problématiques sociales rencontrées par les publics.

Compte tenu des enjeux de recrutement de plusieurs secteurs d'activité, ces projets territoriaux permettent une mise en relation de proximité et partenariale entre les besoins des entreprises et des publics. Ils font l'objet de co-financements locaux.

La dynamique lancée en 2021 se confirme en 2022 puisque 101 projets territoriaux de formation ont bénéficié d'un soutien financier de la Région, soit près de 1 500 personnes formées.

Dans le cadre d'appels à projets dédiés, la Région favorisera les dynamiques territoriales emploi formation à travers :

- Des actions de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales (GPECT) prévoyant des animations partenariales et territoriales adaptées ;
- Des actions de gestion inclusive des ressources humaines (GIRH) favorisant une information et une sensibilisation des entreprises à la nécessité de recruter les personnes qui sont plus éloignées de l'emploi.

En 2022, 24 projets visant des objectifs de GPECT et de GIRH ont été soutenus.

▶▶ Actions en faveur de la cohésion des territoires

La Région, avec le soutien financier de l'Etat, souhaite voir émerger des **tiers lieux de compétences**. Il s'agit de favoriser les coopérations entre les organismes de formation et les tiers lieux pour allier la capacité d'innovation, d'animation et de mobilisation des uns, à l'expertise pédagogique des autres afin de développer un rapport à l'apprentissage de proximité, plus inclusif et innovant, en réponse aux enjeux des territoires.

→ Sécuriser les parcours des jeunes les plus en difficulté et renforcer l'accompagnement à la qualification des publics fragiles

En 2023, la Région poursuivra son soutien aux Missions locales facilitant l'insertion professionnelle des jeunes en difficulté.

Les Missions locales accueillent et accompagnent les jeunes en prenant appui, notamment, sur l'offre de formation PREPA qui sera renouvelée en 2023. Elles favorisent également l'accompagnement à la qualification des jeunes en lien avec l'offre de formation qualifiante de la Région (QUALIF Emploi). Elles participent également aux dynamiques territoriales emploi-formation afin d'adapter, le cas échéant, l'offre de service proposée par la Région.

En 2023, en lien avec les structures concernées, la Région poursuivra le déploiement du dispositif « accompagnement à la qualification » pour l'ensemble des publics prioritaires identifiés dans le cadre du Pacte (bénéficiaires du RSA, personnes en situation de handicap, familles monoparentales...).

→ Soutenir des actions conduites en amont de la formation

Malgré les besoins de recrutement persistants, certaines personnes éprouvent des difficultés à accéder à la formation et à un emploi durable. Les facteurs sont multiples et parfois cumulés mais dans leur grande majorité ils recouvrent des problématiques relevant de la mobilité, de garde d'enfants, d'accès au logement, d'équipement numérique... Aussi, la Région poursuivra, en 2023, son soutien aux initiatives, principalement locales, levant les freins dans ces domaines.

Les actions du programme

→ Accompagner les publics jeunes en difficulté sur tout le territoire

- ✓ Soutenir les Missions Locales afin de sécuriser les parcours des jeunes les plus en difficulté
- ✓ Sécuriser les parcours de formation des jeunes suivis par les Missions Locales

→ Accompagner l'accès à la qualification

- ✓ Soutenir les structures d'accompagnement des publics

→ Soutenir les initiatives territoriales

- ✓ Soutenir les actions de formation
 - ✓ Soutenir les actions d'animation emploi formation
 - ✓ Soutenir les actions favorisant l'accès à la formation et à l'emploi
 - ✓ Faciliter l'information et la communication territoriale
-

\\ Répartition indicative des autorisations d'engagement et de programme par actions

| | | AP | AE |
|---------------------|---|-------------------|-------------------|
| PR0201 | PR0201-111 : Programme d'activités du GREF | | 850 000 |
| | PR0201-112 : Trajectoires d'insertion | | 90 000 |
| | PR0201-121 : Etudes emploi-formation | | 322 500 |
| | PR0201-200 : Animation , professionnalisation et ingénierie | | 115 500 |
| | PR0201-310 : Soutien aux réseaux régionaux du SPRO-EP | | 193 000 |
| | PR0201-311 : Appui aux structures ressources à vocation régionale du SPRO-EP | | 209 800 |
| | PR0201-330 : Plateforme numérique SPRO | | 230 000 |
| | PR0201-341 : Actions locales et régionales d'information sur les métiers | | 355 000 |
| | PR0201-342 : Salons post bac | | 155 000 |
| | PR0201-343 : Olympiades des métiers | | 160 000 |
| | PR0201-350 : Production et diffusion des ressources d'information sur les métiers et les formations | | 250 000 |
| | PR0201-360 : Supports, outils et campagne de communication dans le cadre du SPRO | | 350 000 |
| | PR0201-400 : Accompagnement des Campus des métiers et des qualifications (CMQ) | | 400 000 |
| Total PR0201 | | | 3 680 800 |
| PR0202 | PR0202-13 : Soutenir la construction, la rénovation et l'équipement des CFA | 10 970 000 | |
| | PR0202-22 : Conforter la diversité de l'offre de formation en apprentissage permettant un accueil de publics diversifiés et sécuriser les parcours en apprentissage | | 3 000 000 |
| Total PR0202 | | 10 970 000 | 3 000 000 |
| PR0203 | PR0203-210 : Financement des formations paramédicales | 2 000 000 | 45 000 000 |
| | PR0203-310 : Financement des formations sociales | | 11 500 000 |
| | PR0203-411 : Aides aux étudiants des formations paramédicales et sociales | | 8 200 000 |
| | PR0203-413 : Mesure de fidélisation des masseurs kinésithérapeutes | | 1 000 000 |
| Total PR0203 | | 2 000 000 | 65 700 000 |
| PR0204 | PR0204-111 : Qualif emploi individuel | | 7 183 950 |
| | PR0204-121 : Programme d'actions VAE | | 60 000 |
| | PR0204-122 : Qualif VAE | | 270 000 |
| | PR0204-130 : Aide à l'accompagnement | | 866 000 |
| | PR0204-231 : Actions régionales de formation | | 1 850 000 |
| Total PR0204 | | | 10 229 950 |
| PR0205 | PR0205-11 : Proposer un programme d'actions pour se préparer à une formation ou un emploi | | 23 150 000 |
| | PR0205-12 : Soutenir des projets de formation innovant et partenarial pour l'insertion des personnes en recherche d'emploi | | 0 |
| | PR0205-13 : Formation des personnes sous main de justice | | 1 200 000 |
| | PR0205-21 : Proposer un programme de formations qualifiantes pour accéder à l'emploi | | 64 700 000 |
| | PR0205-22 : Proposer des formations pour se qualifier ou améliorer son insertion au plus proche des besoins du territoire et des secteurs d'activité | | 950 000 |
| | PR0205-31 : Soutenir les acteurs de la formation et de l'emploi dans leur démarche d'innovation, de transformation ou de transversalité | | 2 500 000 |
| | PR0205-32 : Faire connaître l'offre de formation et favoriser sa mobilisation | | 500 000 |
| Total PR0205 | | | 93 000 000 |
| PR0206 | PR0206-13 : Aide financière | | 33 179 000 |
| | PR0206-21 : Rémunération publics spécifques | | 9 728 000 |
| | PR0206-30 : Autres aides aux stagiaires | | 1 000 000 |
| Total PR0206 | | | 43 907 000 |
| PR0207 | PR0207-11 : Soutenir les missions locales afin de sécuriser les parcours des jeunes les plus en difficulté | | 2 536 000 |
| | PR0207-12 : Sécuriser les parcours de formation des jeunes suivis par les missions locales | | 248 000 |
| | PR0207-21 : Soutenir les structures d'accompagnement des publics | 770 000 | 2 174 000 |
| | PR0207-31 : Soutenir les actions de formation | | 4 750 000 |
| | PR0207-32 : Soutenir les actions d'animation emploi formation | | 1 700 000 |
| | PR0207-33 : Soutenir les actions favorisant l'accès à la formation et l'emploi | | 800 000 |
| | PR0207-34 : Faciliter l'information et la communication territoriale | | 0 |
| Total PR0207 | | 770 000 | 12 272 000 |



RÉGION BRETAGNE
RANNVRO BREIZH
REJION BERTÈGN

283 avenue du Général Patton – CS 21101 – 35711 Rennes cedex 7
Tél. : 02 99 27 10 10 | twitter.com/regionbretagne | facebook.com/regionbretagne.bzh | [@region.bretagne](https://instagram.com/region.bretagne)
www.bretagne.bzh
